

MARCHÉ D'AUTOMNE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE



Cadre de fonctionnement du marché d'automne

AUTOMNE 2024

DÉTAIL DE L'ÉVÉNEMENT

À la fin octobre, le sentier se situant entre la salle communautaire et le parc du Chalet des loisirs se transformera en véritable monde parallèle afin d'accueillir « **La féerie des Créatures Enchantées** ». Lors de cette soirée, personnages mystérieux, jeux de lumière, installations artistique, animation musicale, service de bar, barbe à papa, pop-corn et bien plus encore seront au rendez-vous. Au cours de cet événement, préparez-vous à être transportés dans un monde magique et merveilleux! Cette soirée extraordinaire est conçue pour émerveiller les petits et les grands grâce à des rencontres fantastiques avec des créatures légendaires.

À même cet événement, nous souhaitons faire rayonner les commerçants d'ici, en instaurant un marché d'automne à l'intérieur de la salle communautaire.

MATÉRIEL DES EXPOSANTS (TECHNIQUE)

L'exposant est responsable de son propre matériel (tout ce dont il a besoin pour opérer son kiosque).

Vous aurez accès aux items suivants :

- 1 table (8 pieds);
- 1 chaise.

Le reste du matériel devra être apporté par l'exposant. L'exposant est responsable de la propreté du site lorsqu'il quitte. Il doit fournir, lors de l'inscription, la liste sommaire des produits qui seront à vendre à son étal. La Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare se réserve le droit de refuser la demande de matériel supplémentaire. Les ressources sont très limitées.

Lorsque le prix n'est pas indiqué sur les emballages, l'exposant devra afficher clairement ses prix.

AFFICHAGE DES EXPOSANTS (TECHNIQUE)

L'exposant doit concentrer son affichage à l'intérieur de son kiosque et ne doit en aucun cas bloquer le passage aux clients ou bloquer la vue de l'affichage des voisins. Les affichages doivent être bien fixer (avec des poids) pour ne pas tomber.

ESPACE DE VENTE

Le marché d'automne se tiendra à l'intérieur de la salle communautaire Gilles-Courchesne (750, rue Principale) à Saint-Ambroise-de-Kildare. La Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare mettra à la disposition des exposants un espace de 10 x 10, des toilettes et un espace de stationnement à l'extérieur de la salle communautaire.

Les espaces de vente seront assignés quand l'inscription sera terminée. La Municipalité a toute autorité pour assigner les espaces de vente.

- Aucun retard ne sera toléré;
- Le montage de l'espace de vente devra se faire entre 10 h et 14 h le jour de l'événement;
- Une surveillance de 14 h à 17 h sera présente sur les lieux;
- Accès pour les personnes à mobilité réduite.

PROCESSUS D'INSCRIPTION :

- Inscription 100% gratuite;
- Réception des formulaires avec détails techniques et besoins des exposants;
- Vous avez jusqu'au **vendredi 6 septembre 2024 (12 h)** pour retourner le formulaire dûment rempli, s'il y a un manque d'information, la candidature sera **REJETÉ**;
- Les suivis et les confirmations seront effectués au courant du mois de septembre 2024.

RÔLE DE LA MUNICIPALITÉ

La Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare choisit et approuve les exposants. Une priorité sera accordé aux résidents de Saint-Ambroise-de-Kildare. Elle se réserve le droit de contingenter certains produits, ceci avec l'objectif de permettre aux producteurs de meilleures ventes. Elle se charge des relations de presses et des relations publiques. La Municipalité s'engage également a effectué la publicité de l'événement et d'afficher les exposants qui seront présents.

HORAIRE DU MARCHÉ

Le marché d'automne sera ouvert le samedi 26 octobre 2024 de **17 h à 21 h** lors de l'événement du sentier lumineux. L'événement avait attiré près de 700 personnes.

Lors de votre arrivée, vous devrez absolument vous présenter à l'emplacement prévue (votre stationnement) qui vous sera assigné dans un courriel de confirmation. Une

affiche sera mise en place. Vous devrez ensuite vous diriger vers votre kiosque à l'intérieur de la salle communautaire. Un numéro de kiosque vous sera également envoyé.

Le montage des kiosques pourra débuter à **10 h** le jour de l'événement. Les exposants devront avoir fini le montage à **14 h** afin d'être prêt à accueillir les visiteurs à **17 h**.

Lors de la soirée, nous vous invitons à prévoir votre bouteille d'eau réutilisable. Il sera possible pour vous de la remplir. Pour le réseau, le WIFI de la salle communautaire sera disponible, cependant, nous ne pouvons pas garantir son bon fonctionnement si tous et chacun tentent de se connecter en même temps. Pour ce faire, nous allons recommander aux visiteurs d'apporter de l'argent comptant dans nos publications.

Le marché fermera à **21 h** et les exposants ne devront pas quitter leur kiosque avant **21 h**. Si l'exposant a vendu tous ses produits, il devra se munir d'une affiche expliquant la situation aux clients. Nous recommandons de démonter votre kiosque le plus possible avant d'aller chercher votre véhicule pour éviter des incidents et des bouchons sur le site.

MONTAGE & DÉMONTAGE

Le montage des kiosques pourra débuter dès **10 h** et le démontage commencera à **21 h**. L'exposant devra faire sa diligence pour démonter son kiosque.

IMPORTANT : prière d'attendre les instructions du coordonnateur des loisirs avant de débuter le montage afin d'éviter des déplacements.

STATIONNEMENT

Les exposants recevront un numéro de stationnement et un plan de vue aérienne lors de la confirmation d'inscription (suite à l'analyse des candidatures). Vous devrez y stationner votre véhicule à cet endroit. Vous devrez donc vider votre véhicule et aller le stationner par la suite. Les mots d'ordre sont courtoisie et respect pour les collègues et l'équipe.

PERMIS

Les exposants devront être en règle avec les permis requis (ex : permis d'alcool, MAPAQ etc.) Le permis devra être affiché à votre emplacement lors de l'événement.

ASSURANCES & RESPONSABILITÉS

Chaque exposant devra avoir ses propres assurances qui couvrent sa venue au marché. La Municipalité a pour sa part une assurance de responsabilité civile.

ENGAGEMENT DE SOLIDARITÉ

1. L'exposant s'engage à fournir une liste sommaire des produits qui seront en vente;
2. L'exposant accepte le principe que le marché d'automne est un endroit où le plaisir et le respect doivent être mis de l'avant et ce, envers ses collègues, l'équipe et envers les clients. Il doit également éviter le bruit extrême (diffusion de musique, message enregistré) qui pourrait nuire aux kiosques voisins;
3. L'exposant, s'il a un problème, en parle avec le coordonnateur des loisirs qui se chargera d'aider à trouver une solution;
4. L'exposant s'engage à respecter l'éthique professionnelle qui consiste à ne pas attribuer des vertus que ses produits n'ont pas (ex.: certification biologique).

L'exposant affirme qu'il a bien lu le « **Cadre de fonctionnement du marché d'automne** » et qu'il est prêt à s'engager comme décrit à l'engagement de solidarité. Il confirmera son engagement en signant le formulaire d'inscription dûment rempli

La Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare se réserve le droit d'annuler le Marché d'Automne en cas de force majeure (par exemple, une mauvaise météo ou manque d'inscription). Dans un tel cas, le marchand n'aura droit à aucune compensation pour toute perte subie ou tout gain manqué qui aurait pour cause cette annulation et renonce ainsi à tout recours envers la Municipalité.

S.V.P, VEUILLEZ COMPLÉTER ET RETOURNER LE FORMULAIRE D'INSCRIPTION AVANT LE VENDREDI 6 SEPTEMBRE 2024 (12 h)